

L'an deux mille douze, le sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 31 AOUT 2012			
PRESENTS (adjoints)	LACHEZE Marie-Renée BARJOU Jean-Pierre	TAILLARDAT Denis	
PRESENTS (conseillers)	TEYSSIER Jean-Pierre DUBOURG Marie-Jeanne FOUQUESOLLE Patricia	MAZET Mylène DUBUFFET Christiane PERUCH Franck	FRITSCH Marie-Christine LESCOMBE Solange
ABSENT	EXPERT Robert		
PROCURATION	MONJALET Vincent donne procuration à ESPOSITO Fabrice BROCHEC Christian donne procuration TAILLARDAT Denis		
SECRETAIRE DE SEANCE	BARJOU Jean-Pierre		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 22/06/2012)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

1-/ Création de 2 postes d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe + suppression de postes vacants suite à avancement de grade :

Suite à l'obtention de l'examen d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe de Mme SIOZARD et la possibilité de nommer Mme MONTAGNE à l'ancienneté, il convient de créer deux postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, un à 23H et l'autre à 22H par semaine à compter du 01/10/2012. En contre partie il faudra supprimer les postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe qu'elles occupaient respectivement. De même suite à la nomination de Mme MOUNIER au poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet depuis le 1^{er} juin 2012, il convient maintenant de supprimer son ancien poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet, ainsi que les 3 postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet de Messieurs TRICHET et CECCHIN, ainsi que de Madame BOUYSSY, suite à leurs nominations au poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

M le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer deux emplois d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe, dont un à 22H et l'autre à 23H par semaine à compter du 01/10/2012,
- de supprimer deux emplois d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet,
- de supprimer trois emplois d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe à temps complet,
- de supprimer un emploi d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe à temps complet,
- adopte le tableau des emplois titulaires ci-dessous :

	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur	B	1	0	
Adjoint 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	
Adjoint 1 ^{ère} classe	C	3	3	3
Adjoint 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
TOTAL		10	9	4

2-/ Achat parcelle MICHIELS :

M. MICHIELS Jean-Jacques serait disposé à vendre son terrain jouxtant ceux de la futur MARPA, sis route de St Aubin de Cadelech, Section B, parcelle 367, d'une superficie de 7478 m², à la commune pour un montant de 22 000.00 € + frais de notaire, soit environ 2.94 € le m². M le Maire pense qu'il serait opportun de se rendre acquéreur de cette parcelle qui constituerait un patrimoine foncier pour les aménagements extérieurs de la MARPA.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de se porter acquéreur de la Parcelle 367, Section B pour 22 000 € plus les frais de notaire et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

3-/ Renouvellement CAE :

Le Pôle Emploi de Marmande a informé M le Maire que la commune a la possibilité de renouveler le contrat CAE de Monsieur BURNIAUX pour une durée de 6 mois, toujours avec une durée hebdomadaire de 20h.

Monsieur BURNIAUX étant sérieux et assidu, M le Maire propose de le renouveler pour 6 mois, c'est-à-dire jusqu'au 03/04/2013.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour une durée hebdomadaire de 20 h sur 6 mois et autorise M Le Maire à signer cette convention avec l'Etat.

4-/ Cases columbarium :

Sur les sept cases que compte le columbarium de Lauzun, six sont occupées ou réservées. Il serait donc souhaitable d'envisager rapidement son agrandissement. Soit par la superposition de trois cases supplémentaires, soit par l'édification d'un nouveau columbarium. Ce serait aussi l'occasion d'envisager d'arborer l'abord du columbarium déjà existant, car il s'avère très isolé et quelque peu sinistre.

Pour mémoire, le columbarium de sept cases avait été réalisé en 2005 par l'entreprise Trévisanut de Miramont de Guyenne, pour un montant de 2476.92 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire procéder à l'agrandissement du columbarium par l'édification d'un nouveau columbarium de sept cases identique à celui déjà existant, ainsi que de prévoir l'aménagement d'un espace vert arboré, et autorise M le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

5-/ Approbation rapport qualité de l'eau:

Présentation du rapport annuel de l'exercice 2011 établi par le syndicat de la Brême sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement en application de la loi n°95- 101 et du décret n°95-635.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le présent rapport et déclare que celui-ci sera tenu à disposition du public en mairie.

6-/ Changement d'affectation parcelle :

Le projet de station service concernant la parcelle achetée à M ROYERE doit être déplacé pour éviter des nuisances au voisinage sur la parcelle appartenant à la commune de Lauzun à la pointe du cimetière, section C parcelle n°346. Pour le reste du projet rien ne change, l'installation d'une station service avec station de lavage. La signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 60 ans pour mise à disposition du terrain qui restera propriété de la commune. La commune prendra à sa charge la construction de l'abri puisque les ABF nous imposent un abri différent de ceux proposés par les porteurs du projet.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, autorise M le Maire à entamer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer les pièces afférentes à cette transaction.

7-/ Questions diverses :

M. le Maire informe le Conseil que :

- a- Le repas offert par le CCAS aux personnes de + de 65 ans aura lieu comme chaque année au bord du lac le 20/09/12,
- b- L'élaboration du PLU a été présentée cet été aux administrations compétentes et l'enquête publique va pouvoir s'engager prochainement,
- c- Les travaux de vidange et de curage du Lac commenceront ce lundi 10 septembre pour une durée de 15 jours,
- d- Les nouveaux bureaux de la classe de CE1/CE2 sont attendus pour les vacances de Toussaint,
- e- Rappel Schlierbach : le 06/10/2012 aura lieu l'inauguration de la place face à la Mairie de Schlierbach qui sera baptisée « Place de Lauzun ».
- f- Remerciement subvention : Radio 4, Cyclo Club Lauzun,
- g- Habitalys : engagement des travaux pour la construction de quatre maisons dans le lotissement « Les Balcons de Lauzun »,
- h- Caniveau et trottoir rue Taillefer : le dénivelé de la nouvelle chaussée a été corrigé, et l'installation de bacs à fleurs est envisagée pour empêcher le stationnement sur cet espace.
- i- Arrêt minute boulangerie + chemin de Cacarotte : la communauté de communes va réaliser les travaux courant septembre,
- j- Infos pompiers: dans la perspective du départ en retraite de Jean-Claude Trichet, une réunion s'est tenue en mairie avec le Lieutenant colonel du SDIS qui va détacher un jeune officier, Raphaël Imbert, pour dynamiser le corps et susciter de nouvelles vocations. Une journée de démonstration accompagnera le prochain Téléthon, afin de sensibiliser la population et toutes les bonnes volontés,
- k- Des Croix gammées ont été peintes sur les panneaux de sécurité routière au lieu dit Les Batailles et Campy, une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

